



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DU MOZAMBIQUE

MAPUTO, le 7 juin 1978

Ref.: 751.1 - PC/1et

à son retour

an	PO	GR	GY	KT	BA	a. e.
Datum	16/6			3	37	57
Visa	FAC			BA		BD
EPD		15/ JUIN 1978				
Ref.		o. 256.2				

DPF

Division Politique III

3003 B e r n e

o. 253.2 AFR. ↓

CONFIDENTIEL

Monsieur l'Ambassadeur,

Ainsi que vous l'avez peut-être appris, M. Jean-Pierre HOCKE, directeur des opérations du CICR, a passé à Maputo du 28 mai au 1er juin, venant de Rhodésie dans le but de prendre contact avec les représentants de la ZANU à Maputo au sujet de l'assassinat des 2 délégués du CICR et de leur agent de liaison non loin de la frontière du Mozambique le 18 mai dernier.

M. Hocké était également porteur d'un message du Président Alexandre Hay pour le Président de la République Populaire du Mozambique. En l'absence de celui-ci, à ce moment-là en voyage en Mongolie et en Chine, M. Hocké fut reçu par le Vice-Président (officieux) et Ministre du Plan, M. Marcelino dos Santos.

De ses contacts avec les membres de la délégation de la ZANU présents à Maputo (M. Mugabe et plusieurs têtes de file n'étant pas là), il a recueilli l'impression que l'on cherchait à mettre l'attentat sur le compte d'éléments rhodésiens voulant impliquer le mouvement de libération. Il apparaît, en tout cas, que l'enquête s'annonce longue et difficile. Un fait est à relever. A aucun moment la nouvelle n'a été publiée, ni commentée officiellement, au Mozambique où on ne l'apprit que par la radio sudafricaine. Dans des cas de meurtres précédents, de missionnaires par exemple, la presse locale releva chaque fois, et immédiatement, que l'on se trouvait en présence de crimes commis par les troupes de Smith camouflés pour être imputés à la guérilla. Il n'en fut rien dans cette dernière affaire.

Le CICR est dans une position d'autant plus pénible en l'occurrence que la principale activité de son délégué à Maputo, M. Thierry GERMOND, depuis plusieurs mois, a été l'aide résolue du CICR aux handicapés de la ZANU: fourniture

../..

Dodis



- 2 -

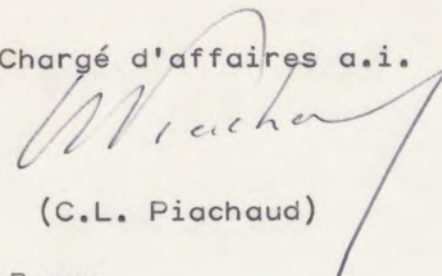
de prothèses et rééducation de 27 combattants nationalistes amputés, don d'ambulances et d'une voiture landrover en avril 1978 pour les transports de ces derniers. Des contacts cordiaux et fréquents ont eu lieu qui rendraient fort embarrassante pour les deux parties la preuve formelle d'une action délibérée de la part d'éléments du Front patriotique contre trois représentants du CICR en mission humanitaire.

L'Ambassade de Suisse n'eut à intervenir en aucune façon dans les contacts entre le CICR et les Autorités locales ou les représentants de la ZANU. Le délégué (potentiel) du CICR au Mozambique, M. Thierry Germond, qui fait, ici, des séjours de plus en plus fréquents et de plus en plus prolongés, était présent lors de la visite de M. Hocké, lequel est arrivé en compagnie de M. Stanisis, représentant de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge. Ils furent invités à dîner à l'Ambassade. Durant leur séjour, une partie de l'envoi (les 5000 couvertures), participation à l'action de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge de la CRS et du Gouvernement suisse, qui a fait l'objet de votre lettre du 27 avril 1978, est arrivé à Beira par avion le 29 mai 1978. Il a été officiellement reçu par M. Stanisis. La Suisse n'a pas été mentionnée dans la presse.

Il est difficile, enfin, de prévoir, dans le temps, une reconnaissance du CICR par le Mozambique et l'octroi d'une autorisation de résidence permanente à Maputo pour son délégué. M. Germond avait, lors de son dernier passage, le sentiment qu'une décision imminente pourrait intervenir à ce sujet. Entre-temps, le Ministre de la Santé, M. Helder Martins, au cours de son séjour à Genève début mai, pour l'Assemblée générale de l'OMS, a annoncé à l'occasion d'un déjeuner avec le Président Alexandre Hay, que "la Croix-Rouge mozambicaine venait d'être créée". Là encore aucune annonce officielle (ni officieuse) n'a paru dans la presse locale. Et l'on attend toujours l'adhésion du Mozambique aux Conventions de Genève qu'un haut fonctionnaire du MAE donnait comme imminente en novembre dernier.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires a.i.



(C.L. Piachaud)

cc: - Division politique II, DPF, Berne
- DPF, DDA, Berne
- Ambassade de Suisse, Addis Abéba